



Comment faire pour interrompre mon cdi

Par **duflocq_old**, le 22/10/2007 à 09:27

bonjour
Alors voilà j'ai signée un cdi il y a 6 mois pour un emploi d'hôtesse de caisse
Suite à une rupture douloureuse je remet en cause un peu ma vie en général et surtout professionnel
Je ne supporte plus mon travail et me sent vraiment dévalorisée et je souhaiterais vraiment changer de voie et j'envisage peut être de rentrer dans la marine
J'arrive donc à ma question qui est comment faire pour casser mon contrat en faisant en sorte de toucher un petit quelque chose des Assedics?
quelqu'un m'a parlé d'un licenciement pour faute grave ayant pour motif la non présentation à son travail elle a fait cela car c'est son patron qui lui a dit que c'était la seule solution car il ne voulait pas la licencier
Et m'a dit avoir touché ensuite le chômage
Mais je pense que les fautes graves n'étaient pas prises en compte pour les assedic étant tout de même un licenciement pouvait vous donc un peu m'éclairer ?
je vous remercie par avance et excusez moi pour la longueur de ma question mais je voulais vraiment que vous puissiez connaître un minimum ma situation
Merci à vous

Par **papa tango charly_old**, le 23/10/2007 à 20:38

le plus honnête est d'assumer votre désir de rupture...ou de supporter la nécessité de travailler pour vivre.
mais pas de chercher à profiter du système !

Par **duflocq_old**, le 24/10/2007 à 10:15

Bonjour,
J'avais besoin de conseils et non pas d'une leçon de morale
Je ne suis pas du

genre à profiter du système la preuve avant même la sortie de mon bac pro j'ai cherchée du travaille et je suis rester seulement 1 mois au chômagernSi j'avais voulu vraiment rester à ne rien faire j'aurais pu rester chez moi à profiter de mon chômage pendant 2 ans tranquillement rnAlors oui il y en a qui profite mais moi c'est juste parce que mon boulot me déplait et que je veut pouvoir en changer rapidement et en attendant rester un peu au chômagernrnEnfin voilà merci tout de même d'avoir répondu à mon message et je vous souhaite pas d'être un jour dans ma situation

Par **adama**, le **24/10/2007** à **15:24**

vous avez le droit de rompre unilatéralement votre contrat mais en avertissant à l'avance votre employeur pourquoi ne pas le faire. rnMaintenant en cherchant vous trouverez un autre travail plus interessant. Si vous traitez avec des motifs lourds ou graves ce n'est pas interessant cela vous suit après.

Par **papa tango charly_old**, le **26/10/2007** à **19:00**

je connais un gars qui cherche une héroïne pour son nouveau film...rnappelez au 01.49.40.77.45 et demandez gégé.